

Commission de suivi de site Martigues-Lavéra

Réunion du 11 mars 2021

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 17 FEVRIER 2021

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

SENATEUR Jean-Marc	SOUS-PREFET D'ISTRES	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL PACA	Présent
EGEA Hélène	ARS	Présente (visio)
VARGELLI Philippe	DDTM	Présent
NICOLAIDES Max	DIRECCTE	
PETIT Jean-Denis	SIRACED-PC	
PETETIN Lilian	DASEN	Présent (visio)

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

REHABI Houssine	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
LOUIS Dominique	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
CHARROUX Gaby	MAIRE DE MARTIGUES ET PRESIDENT	Présent
BURRIAT Christelle	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	Présente (visio)
SALAZAR-MARTIN Florian	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

Suppléants

FELICES Cédric	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
MARZA Jean-François	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	Présent (visio)
VILLANUEVA Jean-Marc	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
SABATIER Jacques	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	
LEFEBVRE Nathalie	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

CAMBIER Stéphane	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	
THOME Guillaume	NAPHTACHIMIE	
BAUDET Bertrand	KEM-ONE	Présent
CAVELIER Stéphane	GAZECHIM	Présent (visio)
LOPEZ Norbert	PETROINEOS	Présent
DEMOUSTIER Guillaume	INEOS DERIVATIVES LAVERA	
VIGGIANO Philippe	INEOS CHEMICALS LAVERA	
TREMSAL Jean-Michel	ALKION TERMINAL MARSEILLE	Présent (visio)
HERSON Frédéric	PRIMAGAZ	Présent (visio)
HERFRAY Alain	GEOGAZ	Présent (visio)

Suppléants

NOWAK Sophie	TOTAL RAFFINERIE FRANCE	Présente
RAYNAUD Gilles	NAPHTACHIMIE	Présent
BONNET Sandra	KEM-ONE	Présente (visio)
POUJOL Éric	GAZECHIM	Présent
VERMEULEN Sophie	PETROINEOS	
LOPEZ Norbert	INEOS DERIVATIVES LAVERA	
LAVAURE Thomas	INEOS CHEMICALS LAVERA	Représenté
LACHHAB Lamiaa	ALKION TERMINAL MARSEILLE	Présente
FEBBRAIO Adélie	PRIMAGAZ	

MANEILLE Frédéric	GEOGAZ	Présent (visio)
-------------------	--------	-----------------

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

GRANATO Julien	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	
MAKSoud Léon	NAPHTACHIMIE	Présent (visio)
CRESTIAN Cyril	KEM-ONE	Présent
ARBIAB Samir	GAZECHIM	Présent
FALLETTA Luigi	PETROINEOS	Présent
MEMBRIBE Nicolas	INEOS DERIVATIVES LAVERA	Présent
QUER Nicolas	INEOS CHEMICALS LAVERA	
HUGUES Stéphane	ALKION	
DUBOIS Julien	PRIMAGAZ	
POGGIOLI Laurent	GEOGAZ	

Suppléants

CHANAT Cyril	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Présent
POTIER Vincent	NAPHTACHIMIE	
ANDRE Damien	KEM-ONE	Présent (visio)
FRANCHI Patrick	PETROINEOS	
HABASTIDA Valentin	INEOS DERIVATIVES LAVERA	
CANNAMELA Raphaël	INEOS CHEMICALS LAVERA	Présent
BASSO Didier	ALKION	
MONJAL Axel	GEOGAZ	

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

FRAISSE Dominique	UFC QUE CHOISIR	
CHEINET Jean-Claude	MNLE	Présent
DEFrance Guy	ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE	Présent (visio)
LEGRAND Christian	ARPIL	Présent
SOTGIA Jean	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	

Suppléants

CREPAUX Alain	UFC QUE CHOISIR	
SOTGIA Jean	MNLE	
BARRACHIN Roger	ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE	
ROUMIEU René	ARPIL	
ROIG Jacques	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

POURTAINE Eric	CYPRES	Présent
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
BALLARO Xavier	GPM	Présent (visio)
AGOPIAN Gilles	SDIS	
MATHIOT Sébastien	ATMO SUD	Présent (visio)

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

MONIER Isabelle	SOUS-PREFECTURE D'ISTRES	Présente
ROUBENNE Jeremy	SOUS-PREFECTURE D'ISTRES	Présent
PATOUILLET Bruno	DREAL PACA	Présent
ALLEG Thibault	DREAL PACA	Présent
COUTURIER Patrick	DREAL PACA	Présent (visio)

COLLEGE « COLLECTIVITES »

DEBIASI Alice	VILLE DE MARTIGUES	Présente
---------------	--------------------	----------

Le président ouvre la séance à 14h35.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés

QUORUM

Quorum : 18 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 24 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (10 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS	0 POUVOIRS	/ 7 MEMBRES	50 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (14 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 5 MEMBRES	42 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (7 VOIX/MEMBRE) :	8 PRESENTS	1 POUVOIR	/ 10 MEMBRES	63 VOIX
COLLEGE SALARIES (7 VOIX/MEMBRE) :	7 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 10 MEMBRES	49 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/MEMBRE) :	4 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 5 MEMBRES	56 VOIX

TOTAL : 27 PRESENTS - 1 REPRESENTE (SOIT 260 VOIX) SUR 41 MEMBRES (350 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 30 AVRIL 2019

M. Legrand demande qu'une date buttoir soit instaurée pour le premier envoi du compte rendu à l'ensemble des membres de la CSS.

M. Pourtain : Le compte rendu est d'abord adressé à tous les exploitants puis à la DREAL pour validation, il est donc difficile d'établir un délai.

M. Charroux : La dernière CSS a eu lieu en avril 2019 et le compte rendu a été diffusé aux membres en juillet 2020. C'est beaucoup trop long.

M. Pourtain : Nous vous proposons de faire en sorte que le compte rendu soit approuvé dans un délai de 3 mois.

Résolution :

Le compte rendu sera adressé à tous les membres de la CSS dans un délai de 3 mois après la réunion

Le compte-rendu de la dernière CSS a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 30 avril 2019 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de réunion de la CSS du 30 avril 2019.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 260

DESIGNATION DU BUREAU

Par suite du départ de Monsieur XAMENA, membre du bureau représentant des salariés, et de Monsieur CECCHETO membre du bureau représentant des exploitants, il doit être procédé à la désignation de deux nouveaux représentants.

Monsieur RAYNAUD (Naphtachimie) et Monsieur MEMBRIBE (INEOS) se portent volontaires.

Un vote est demandé ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Sont nommés :		
Administrations	:	DREAL
Collectivité	:	M. CHARROUX (Martigues)
Exploitant	:	M. RAYNAUD (Naphtachimie)
Riverains/Associations	:	M. LEGRAND (ARPIL)
Salariés	:	M. MEMBRIBE (INEOS)

CONTRE : 0**ABSTENTION : 0****POUR : 260****POUR CHAQUE EXPLOITANT, PRESENTATION DES ELEMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES (ANNEES 2019 ET 2020)**

Un diaporama (même format) présente les éléments suivants (ces présentations sont regroupées en **annexe**, par ordre alphabétique) :

- ✓ Incidents / accidents
- ✓ Bilan des émissions dans l'air et dans l'eau et positionnement par rapport aux critères réglementaires
- ✓ Réduction des risques
- ✓ Modifications réalisées, envisagées, en cours ou abandonnées sur les installations
- ✓ Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : bilan à disposition non présenté oralement sauf cas particulier

ALKION (LAMIAA LACHHAB)Situation du site

Diapo 4 : La mise en place d'écrans flottants sur 2 bacs supplémentaires recevant un produit émissif qui permettra de diminuer les émissions de COV au niveau des bacs de stockage. Ce dispositif concerne tous les produits pouvant émettre des COV.

Reconstruction des bacs : notre objectif actuel est de reconstruire 4 nouveaux bacs identiques aux existants, 3 d'entre eux sont hors service depuis longtemps et un d'entre eux a eu une perte de confinement sans conséquences fin 2019.

Mise en place des vannes automatiques aux manifolds afin d'isoler les pipes ICPE des canalisations de transport et de pouvoir agir plus rapidement en cas de fuite.

Bilan des émissions

Diapo 5 : Le rapport final du bureau d'études n'a pas encore été publié. Grâce aux écrans flottants et à la maîtrise du process les émissions de COV diminuent depuis 2016.

Les émissions COV évaluées pour l'année 2020 sont de 29.3 tonnes.

Incidents/accidents

Diapo 7 : Concernant la perte de confinement du bac en septembre 2019, les mesures de toxicité se sont révélées négatives. A la suite de cet événement le bac n'était plus utilisable. Les experts n'ont pas réussi à déterminer l'origine de la rupture de soudure qui a entraîné la perte de confinement. A

la suite de cet incident, nous avons fait expertiser tous les bacs similaires à celui-ci, aucun ne présentait cette défaillance.

M. Legrand : Comment vous êtes-vous aperçu de cette fuite ?

Mme Lachhab : La fuite s'est présentée sous la forme d'un petit jet qui a pu être repéré rapidement par les détecteurs dont sont équipés les bacs et cuvettes et par le personnel qui effectuait des rondes, ce qui nous a permis de traiter le problème dès la survenue de l'incident et de limiter la fuite à 14 m³ de produit.

Diapo 8 : Lors du black-out d'août 2020, nous nous sommes rendu compte qu'en l'absence de renforts du SDIS et avec des coupures d'accès empêchant les secours et les équipes d'intervention d'accéder au site, la situation est difficile à gérer. Il est impossible de faire passer les pompiers et nos équipes d'intervention y compris que les astreintes. Nous nous sommes demandé ce qu'il se serait passé si nous avions eu un incident.

M. Charroux : Lors de ce type d'épisode, il faudrait que nous ayons la possibilité de laisser l'accès libre à la zone industrielle pour les secours et les industriels.

M. Villanueva : Lorsque les pompiers ont demandé à R.T.E de couper la ligne électrique, ils ne savaient pas précisément ce qu'elles alimentaient. Le SDIS a prévu de remédier à ce problème et ne plus jamais couper cette ligne. Je propose de faire un courrier au colonel Allione afin que cette information redescende de manière officielle.

Précisions de la DREAL

M. Peloux : Ce site ne contribue que modérément aux émissions de COV par rapport aux autres voisins industriels, de ce fait, il ne bénéficie pas d'un arrêté complémentaire COV. Cependant, il est soumis à la réglementation concernant le stockage et le chargement de liquide inflammable.

Concernant l'incident de la rupture de bac, nous avons constaté que la réglementation était bien respectée lors des inspections en fonctionnement et hors fonctionnement. Sur ces bacs, le contrôle est généralement visuel et se fait sur l'extérieur du bac. Or, ce type de fuite peut se produire rapidement et échapper au contrôle visuel.

Concernant les eaux pluviales, un arrêté préfectoral qui sera publié prochainement va permettre à Alkion de rejeter ses eaux pluviales propres dans le canal de Caronte et évitera ainsi de devoir déporter ces eaux à l'extérieur du site.

Concernant le sujet du blackout suite aux incendies de l'été dernier, le sujet doit être évoqué dans le cadre de la plateforme économique de Lavéra pour pouvoir avancer de façon commune.

GAZECHIM (ERIC POUJOL)

Situation du site

Diapo 4 : La GMAO permettra la maintenance préventive des installations.

L'arrêté préfectoral complémentaire temporaire a permis d'augmenter les capacités de stockage de chlore, cet arrêté a été pris dans le cadre de la crise sanitaire afin de se prémunir d'un éventuel arrêt de l'activité chlore et de pouvoir continuer le traitement de l'eau potable qui est une activité essentielle.

M. Peloux : Cet arrêté est temporaire et ne concerne que de petites quantités (chlore conditionné), il n'entraîne pas d'augmentation des distances d'effet.

Incidents/accidents

Diapo 11 : Le retour d'eau sur la bouteille a été limité par les nouvelles technologies de traitement d'eau. L'événement a été rapidement maîtrisé.

GÉOGAZ (FREDERIC MANEILLE)

La société exploite trois cavités, creusées entre 65 et 120 mètres, qui stockent du butane et du propane. En surface, sont installées des installations de chargement/déchargement par camions, trains et navires. Le site est connecté par pipeline à d'autres structures.

Situation du site

Diapo 4 : Premier projet : Le revamping a contribué à la réduction des risques notamment sur la tuyauterie et par la même occasion nous avons rendu raclable notre réseau de distribution.

Deuxième projet : L'implantation du Ko-Drum évite le piège du GPL dans le réseau et rend le phénomène d'injection brutale du fait de vents contraires impossible.

Troisième projet : Ce projet s'inscrit dans une démarche de suppression du risque lié au méthanol sur notre site.

Bilan des émissions

Diapo 6 : Nous avons peu recours aux chaudières car les bateaux réchauffent eux-mêmes les produits.

Diapo 9 : Les valeurs en sortie cavité sont celles relevées avant traitement.

Incidents/accidents

Diapo 12 : En 2019 un nombre important de travaux ont été réalisés, ce qui permet d'expliquer le nombre inhabituel d'accidents du travail.

Bilan du SGS

Diapo 15 : Geogaz vise à être totalement transparent et informer les populations en adhérant au réseau Allo industrie.

M. Peloux : Allo industrie permet de toucher un public plus large et d'expliquer le déclenchement des sirènes aux riverains.

PETROINÉOS (NORBERT LOPEZ)

ICL : Ineos Chemicals Lavera

IDL : Ineos Derivates Lavera (oxyde d'éthylène)

Situation du site

Diapo 3 : Des projets ont été reportés du fait de la crise sanitaire, il s'agissait de projets à visée commerciale qui nous auraient permis de mieux nous adapter au marché.

Diapo 5 : Suite au confinement, nous avons assisté à une baisse de 85% de la demande des produits pétroliers. Afin de pallier la chute de la demande, nous avons, entre autres fabriquer du gel hydroalcoolique.

Bilan des émissions

Diapo 4 : Un effort a été réalisé sur les électrofiltres, ce qui nous a permis de passer en dessous de la VLE en février.

M. Legrand : Nous constatons un problème récurrent d'émissions de fumées sur l'émissaire, est-ce que vous comptez améliorer son fonctionnement ?

M. Lopez : Depuis quelques semaines, grâce au travail réalisé sur l'électrofiltre et l'analyseur, nous avons noté une diminution sensible de ces émissions.

M. Legrand : Pourtant hier les fumées étaient encore visibles. Le filtre n'est pas assez performant.

M. Lopez : Les tendances sur plusieurs semaines montrent pourtant une diminution.

M. Peloux : Nous avons prévu une inspection particulière sur cette thématique, nous pourrions ainsi évaluer les résultats des interventions correctives.

KEM ONE (BERTRAND BAUDET)

Bilan des émissions

Diapo 13 : Les rejets de mercure des effluents aqueux ont diminué suite à l'arrêt de la salle électrolyse.

Incidents/accidents

Diapo 17 : Suite à la rupture de la soudure, le produit s'est échappé par deux endroits (les deux flèches rouges sur le schéma en bas à droite de la diapositive).

Diapo 18 : Nous avons constaté un débordement sur la deuxième partie de la cuvette, qui malheureusement n'était pas revêtue d'une protection antiacide. L'atelier date des années 80 et cette anomalie n'avait jamais été identifiée.

Diapo 21 : Sur la carte de droite : Les polygones de différentes couleurs représentent le suivi du contour des floccs.

M. Legrand : Comment s'est créée la cavité qui a été constatée lors de cet événement ?

M. Baudet : Nous ne savons pas exactement comment cette cavité s'est créée, mais nous sommes certains que ce n'est pas l'incident du 23 juillet qui l'a engendrée. Cela peut être dû à une micro fuite ou un tassement du sol.

M. Legrand : Le bac est-il encore en travaux ?

M. Baudet : Oui le bac est encore en travaux. Nous allons refaire le fond mais nous reprenons le même bac car il est en bon état. Le revêtement anti-corrosion au fond du bac a perdu son étanchéité suite à l'affaissement.

M. Cheinet : Y a-t-il eu une réaction chimique ou le produit s'est-il dispersé avec les courants ?

M. Baudet : Le produit s'est dispersé avec les courants.

M. Legrand : De quand date la dernière inspection du bac ?

M. Baudet : On le suivait annuellement dans le cadre de visites externes, la dernière datait de 2019 mais elle n'a pas permis de repérer le problème, en effet le solin protège le bac mais empêche par la même occasion de voir ses éventuels défauts. Dorénavant nous allons défaire le solin régulièrement (tous les 2-3ans) afin de voir ce qu'il se passe sous le bac.

M. Burriat : Y a-t-il d'autres bacs du type R390 sur votre usine ?

M. Baudet : Nous n'avons pas forcément d'autres bacs de ce type avec solin et couronne béton de supportage, mais suite à cet incident nous avons réexaminé tous les autres bacs les uns après les autres.

M. Peloux : Nous sommes sur une substance corrosive et moins problématique que le chlore par exemple, de ce fait, elle échappe au PM2I (plan de modernisation des installations industrielles) qui impose certains contrôles, le plan d'inspection en vigueur sur le site a été mis en place de façon volontaire par l'industriel. Il s'agit d'une substance moins inquiétante que les autres et elle a donc fait l'objet d'une attention moindre. Cela a permis une accumulation de défaillances non repérées ayant mené à l'incident. Le produit n'est pas écotoxique : les conséquences sur les organismes ont été limitées et ont surtout été d'origine physique, dues aux floccs. L'industriel a réalisé un suivi très fin de l'impact environnemental de cet incident.

Ces éléments n'ont pas pu être présentés plus tôt du fait du code de procédure pénale.

M. Charroux : La CSS ne se réunit qu'aujourd'hui mais l'exploitant est venu régulièrement nous informer sur la situation ce qui me satisfait pleinement.

M. Burriat : Combien de temps avez-vous mis pour informer les autorités compétentes ?

M. Peloux : Notre astreinte a été informée vers 4h00 pour un incident qui a démarré vers 2 heures du matin environ.

Réduction des risques : suppression des stockages de chlore

Diapo 26 : En 2020, les résultats des études que nous avons réalisées nous ont montré que nous étions capables de faire fonctionner les installations sans stockage de chlore liquide. Nous allons commander au 1^{er} semestre 2021 un nouveau groupe froid pour la liquéfaction du chlore et allons commencer les travaux du projet à la fin de l'année, en novembre 2022, nous n'aurons plus de stockages de chlore liquide sur le site.

M. Peloux : Concernant le projet de suppression de chlore, il ne fera pas l'objet d'une enquête publique et malheureusement ne se répercutera pas sur le PPRT, nous n'allons pas diminuer les contraintes, même si le risque est réduit à la source.

NAPHTACHIMIE (GILLES RAYNAUD)

Incidents/accidents

Diapo 5 : Nous avons abaissé le seuil de déclaration des fiches GP afin d'être plus proactif et ainsi mieux informer les autorités. En complément nous avons adhéré au dispositif Allo industrie afin de mieux informer la population.

8 mars 2019 : l'injection de vapeur au niveau de la torche permet d'obtenir une combustion bien plus complète de l'effluent gazeux.

M. Roig : C'est la deuxième fois que vous perdez la vapeur.

L'événement du 6 mars 2020 a conduit au déclenchement du POI.

8 novembre 2020 : le bassin d'orage a débordé car il était déjà plein lorsque l'orage s'est produit.

Diapo 6 : Torche suite à l'incident du 4 août

M. Roig : Est-il possible de remédier au bruit émis par les torches ? En effet ce bruit est très difficile à supporter pour les riverains, il est difficile de dormir dans ces conditions. En effet grâce à l'injection de vapeur moins de fumées sont émises mais ce procédé engendre plus de bruit.

M. Raynaud : Nous reconnaissons que le procédé engendre une gêne auditive, nous avons enregistré des plaintes jusqu'à Port-de-Bouc. Des fréquences basses sont émises, elles se propagent loin et génèrent un effet de pulsation qui est pénible.

M. Legrand : Il y a le problème de leur durée également, une semaine de bruit de ce type est insupportable.

M. Raynaud : Je suis tout à fait d'accord avec vous, pour pallier ce problème nous travaillons sur la fiabilité de nos installations et évitons les incidents, concernant le bruit émis lors des torches, nous pourrions difficilement faire mieux.

M. Cannamela : Les salariés sont encore plus exposés à ces nuisances et à chaque fois essaient d'y remédier le plus vite possible. Nous ne torchons pas par plaisirs, mais que voulez-vous faire ? La situation d'il y a 30 ans et aujourd'hui est complètement différentes. Les industriels font les efforts d'investissements nécessaires pour améliorer la situation. N'oublions pas le nombre d'emplois que génèrent ces sites.

M. Raynaud : Nous essayons de limiter ces épisodes à 3 jours maximum. Ce n'est cependant pas toujours possible. En termes de gestion de crise nous nous sommes engagés trop vite sur la résolution des problèmes lors de cet incident et avons peut-être un peu négligé l'aspect communication.

M. Roig : Ne vous serait-il pas possible de mettre un silencieux pour le decockage des fours ?

M. Raynaud : Je ne connais pas l'existence de ce dispositif, je vais me renseigner.

M. Legrand : Tous les samedis matin votre alarme sonne pendant 10 minutes.

M. Raynaud : Je ne sais pas de quelle alarme il s'agit.

PRIMAGAZ (FREDERIC HERSON)

Le site dispose d'un stockage de propane de 100 000 m³ situé à 160 mètres de profondeur. L'effectif du site est d'une douzaine de personnes et un prestataire gère l'activité fer ainsi que l'activité navire. Nous enregistrons entre 8000 et 9000 chargements camion par an.

Situation du site

Diapo 9 : L'installation de méthanol et de séchage du propane a été arrêtée avant 2019. En 2021 nous allons changer le réseau incendie sur le déchargement.

Diapo 10 : Nous sommes bien en dessous des VLE

Incidents/accidents

Diapo 12 : Suite à l'incident de novembre 2019, un détecteur de COV a été mis en place au niveau des odorant pour détecter les éventuelles fuites. Ce détecteur est relié à la salle de contrôle et permet d'avoir l'information instantanément.

Réduction des risques

Diapo 13 : Les risques sont principalement présents sur les opérations de transfert. Nous mettons donc l'accent sur le rôle et le suivi du personnel qui intervient sur ce type d'opérations. Dans cette optique, nous réalisons chaque mois une inspection complète sur ce sujet. Ce maillage fin permet de réduire la pyramide des accidents. En réduisant le nombre de presque accidents, nous réduisons considérablement la probabilité que des accidents plus graves ne se produisent.

Diapo 14 : Nous excluons du site les chauffeurs problématiques.

Au niveau du SGS nous réalisons un audit interne par an auquel s'ajoute un audit iso 9001 plus une inspection DREAL. Les thèmes des exercices que nous réalisons sont issus des scénarios POI.

TOTAL (SOPHIE NOWAK)

Total est présent sur le site de Lavéra pour l'exploitation de 12 bacs servant aux opérations maritimes entre les sites de Fluxel et de La Mède.

Bilan des émissions dans l'air

Diapo 4 : La baisse observée en 2020 est due aux bacs arrêtés pour travaux.

POI 2019

Diapo 8 : Nous réalisons tous les ans un exercice commun avec Pétroinéo sur notre dépôt.

PRESENTATION DE LA DREAL (THIBAUT ALLEG ET JEAN-PHILIPPE PELOUX)

Thibault Alleg se présente, il est le nouvel inspecteur de l'environnement qui remplace M. Legait, il aura la charge de l'élaboration du nouveau PPRT.

Diapo 12 : Point 2 : vise les échangeurs d'eau de mer.

M. Peloux : Nous essayons d'avoir une action proportionnée et équitable entre les industriels. Le premier arrêté est relatif aux sols et aux eaux sous-terraines. L'objectif est de déployer ce type d'arrêtés pour les autres établissements concernés sur les secteurs où cela serait nécessaire.

Diapo 16 : M. Peloux : Cette année des études technico-économiques de réduction des émissions de COV vont être examinées ainsi que des études de risque sanitaire. Il y aura donc peut-être moins

d'inspections en 2021 sur le thème des COV, car l'action va beaucoup se concentrer sur les instructions et les examens d'études.

ESP : équipements sous pression.

Diapo 22 : Visite numéro 1 : Suite à la fuite (incident de déversement de méthanol) nous avons vérifié que le bac avait bien été remis en conformité.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PPRT (M. PELLOUX)

Diapo 27 : Suite aux POA, une discussion s'est engagée sur le projet du règlement du PPRT avec entre autres, l'Arpiil, les industriels, le département, le GPMM et la ville de Martigues, nous n'avons pas encore reçu toutes les contributions, et vous avez encore la possibilité de soumettre les vôtres.

Les résultats de l'étude de vulnérabilité qui a été menée sur l'école de Lavéra montrent que les locaux résistent aux effets de surpression, cependant des aménagements resteraient à réaliser pour maîtriser les effets toxiques.

Diapo 28 : Le PPRT sera approuvé en 2022

M. Pourtain : Il faudra requérir l'avis de la CSS avant l'approbation du PPRT. Le moment auquel la commission sera sollicitée restera à déterminer.

Diapo 29 : Carré rouge sur la carte : certains phénomènes dangereux n'ont pas été pris en compte, il pourrait y avoir une petite modification de l'aléa dans ce secteur. L'objectif est de finaliser/ stabiliser l'aléa pour pouvoir tenir la réunion des POA au mois de mai avec un zonage définitif.

M. Charroux : Combien de personnes seront présentes à la réunion des POA ?

M. Peloux : Une cinquantaine.

M. Legrand : Pouvons-nous avoir la confirmation qu'il y aura la mise en place d'un accompagnement des riverains dans la réalisation des travaux ?

M. Vargelli : Concernant l'accompagnement des riverains, la métropole a réalisé un accord-cadre sur tout le territoire pour organiser un accompagnement des riverains dans le même esprit que cela avait été fait par l'Etat pour Arkema. Pour cela deux opérateurs ont été choisis, il va y avoir des marchés subséquents PPRT par PPRT. Il y aura un travail de la métropole sur Lavéra en lien avec le conseil de territoire de la métropole.

M. Legrand : Concernant le crédit d'impôt et les 10% à charge des riverains, comment cela se passe t'il ? Lors de la dernière réunion publique il a été dit que les travaux seraient pris en charge totalement.

M. Sénateur : Nous restons sur cette ligne-là, les modalités de financement vont faire l'objet de réunions de travail avec les financeurs.

M. Roig : Les bailleurs sociaux seront-ils inclus dans le dispositif de guichet unique ?

M. Sénateur : Non, les bailleurs sociaux ne sont pas inclus. Le bailleur (13 habitat) doit s'engager à réaliser les travaux de son côté.

M. Vargelli : La loi n'impose pas que les bailleurs sociaux soient aidés financièrement pour la réalisation des travaux.

M. Vargelli : L'accompagnement des riverains a été prévu pour que les personnes seules (propriétaires privés individuels) puissent être complètement accompagnés. Concernant le bailleur social, il est de sa responsabilité de faire en sorte que ses locataires soient en sécurité. Il reçoit évidemment tout de même une aide technique/ des renseignements. Nous avons déjà rencontré 13 habitat afin de leur transmettre toutes les données leur permettant de mettre en sécurité leurs locataires.

M. Charroux : Le PPRT rend obligatoire un certain nombre de mesures, le bailleur sera donc contraint de s'y conformer.

M. Roig : Ce que je voulais dire est qu'il faut que nous ayons les mêmes études sur le privé et les bailleurs sociaux.

M. Legrand : Nous demandons à l'administration de faire appel à un maître d'ouvrage délégué spécialisé pour expertiser et vérifier la conformité des travaux.

M. Vargelli : Cela est prévu par le protocole, il ne s'agit pas exactement d'un maître d'ouvrage délégué mais il est bien prévu de valider que les travaux qui ont été réalisés soient bien ceux ayant été prescrits par le diagnostiqueur. L'opérateur logement fait le diagnostic, le devis et vérifie que les travaux correspondent au devis, c'est cela qui permet de déclencher le paiement des entreprises. Ce système vous garantit donc une certaine sécurité.

M. Sénateur : Le propriétaire reste le maître d'ouvrage, ce que vous demandez est une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera réalisée par prestation d'un bureau d'études, cette demande est à prendre en compte dans les discussions sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES

CAMPAGNE INFORMATION DU PUBLIC (ERIC POURTAIN)

(18h33) Diapo 5 : Il a été décidé dans le cadre de cette campagne de mener d'autres actions, notamment sous la forme de réunions publiques afin de viser des publics spécifiques comme par exemple les salariés des entreprises riveraines des sites SEVESO ainsi que les salariés des entreprises SEVESO. Nous formons également les RCSC (réserves communales de sécurité civile), et les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 18h30.

M. Charroux remercie toutes les personnes présentes à la réunion pour ces échanges.

Le Président de la CSS



Gaby Charroux
Maire de Martigues